



COMPTES RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 MAI 2019

AM/PB/LAG s/ | — Dpt 2019/S/ 1384 /DAG
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 16 mai 2019 à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 21 mars 2019 a été approuvé à l'**UNANIMITE**.

FINANCES COMMUNALES

Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale,

CONSTATE les identités de valeurs des réalisations entre le compte administratif dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Marignane, notamment en ce qui concerne les indications relatives aux résultats d'exploitation, aux débits, aux crédits portés à titre budgétaire et aux différents comptes.

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2018 établi par Monsieur le Trésorier de Marignane.

(Délibération n°01.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

FINANCES COMMUNALES

Vote du compte administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice budgétaire 2018.

ARRETE définitivement les résultats comptables de l'exercice considéré.

(Délibération n°02.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2018.

L'assemblée communale,

PROCEDE à l'affectation sur l'exercice budgétaire 2019, du résultat de la section de fonctionnement de 2018 d'un montant de 12 854 402,99 € comme suit :

- 5 265 360,10 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'ouverture d'un crédit correspondant, au compte 1068 de l'exercice 2019.
- 7 589 042,89 € (solde de ce résultat) pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019.

(Délibération n°03.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2019 – 2^{ème} répartition.

L'assemblée communale,

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Animateurs sociaux urbains sans frontière	Fonds d'aide aux étudiants à la mobilité en Europe	3 000
Animateurs sociaux urbains sans frontière	Formation d'animateurs Liban Hermel	4 000
Apashe	Solidarité en Inde pour les enfants de Varanési	500
Centre social de la Gavotte Peyret	Accueil d'un groupe de jeunes Libanais	4 000

ATTRIBUTAIRES	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Amis de l'orgue	Concerts 2019	1 520
Collectif de bibliothécaires COBIAC	Projet lecture Liban Hermel	600
Collectif de bibliothécaires COBIAC	Etape caravane culturelle artistique et littéraire au Liban	1 000
Les fantaisies de Tata Patchouli	Subvention de fonctionnement	150
Centre social de la Gavotte Peyret	Aide à la mobilité sur la Métropole	3 000
Espoir contre la mucoviscidose	Subvention annuelle de fonctionnement	150
Centre social de la Gavotte Peyret	Actions contrat Ville	3 000
Secours Catholique	Subvention annuelle de fonctionnement	300
Football club Septèmes	Equipe féminine	1 600
La Boule Septémoise	Coupe de la marraine	380
La Boule Septémoise	Grand Prix de la Ville	1 000
Sports Olympiques Septèmes	Ateliers périscolaires	1 080
Sports Olympiques Septèmes	Participation équipe U9 à la Madewis Cup à Lyon et au tournoi international Champion Cup à Nantes	1 550
Union sportive cycliste septémoise	Ateliers périscolaires	2 160
L'Etoile Bouliste	Ateliers périscolaires	500
L'Etoile Bouliste	Ateliers pause méridienne	2 500

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondant ont été inscrits au budget primitif 2019 en section de fonctionnement – articles 6574, chapitre 65.

(Délibération n°04.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Hocine BEN-SAÏD, Emilien GOGUEL-MAZET))

FINANCES COMMUNALES

Octroi d'une garantie pour le remboursement d'un emprunt Prêt de Haut Bilan Bonifié (PHBB) souscrit par VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Résidence La Gavotte-Peyret.

L'assemblée communale,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 008 000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 94110 constitué d'une ligne du prêt.

DECLARE que la garantie est accordée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

(Délibération n°05.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

FINANCES COMMUNALES

Octroi d'une garantie pour le remboursement d'un emprunt Prêt à la réhabilitation (PAM) souscrit par VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Résidence La Gavotte-Peyret.

L'assemblée communale,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 11 832 561 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 94089 constitué de 2 lignes de prêt.

DECLARE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

(Délibération n°06.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

FINANCES COMMUNALES

Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) - Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale,

APPROUVE le rapport de Monsieur le Maire sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

Le bilan annuel 2018 est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Aide au fonctionnement associatif

Centre social :	115 761.00 €
Espace Jeunes Septèmes :	89 980.00 €
Association locale ALEES:.....	111 000.00 €
Centre culturel Louis Aragon :	22 000.00 €

Etablissements publics

CCAS (bons de chauffage, aides diverses, demi gratuites et gratuites cantines, aides d'urgence) : ...	8 024.17 €
Mission locale (participation de la ville) :	20 400.00 €

INVESTISSEMENTS

Extension de l'école maternelle Jacques Prévert et création de salles supplémentaires à l'école primaire Tranchier Giudicelli.....	909 027.76 €
Reprise des clôtures et filet pare-ballons des stades Bechini et Grand Pavois	78 295.51 €
Aménagement et réhabilitation du centre culturel Louis Aragon	757 291.84 €
Travaux de video protection sur la commune	15 697.24 €
Programme de travaux et d'équipements sportifs et de loisirs	79 669.51 €

(Délibération n°07.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE)

POLITIQUE DE LA VILLE

Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP-MRU). Approbation de l'avenant n°9 à la convention constitutive du GIP-MRU portant modification des droits et obligations de l'Etat au sein du GIP.

L'assemblée communale,

APPROUVE l'avenant numéro 9 à la convention constitutive du GIP-MRU ci-joint portant modification des droits et obligations de l'Etat au sein du GIP.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

(Délibération n°08.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE)

PETITE ENFANCE

Modification du règlement intérieur des crèches municipales.

L'assemblée communale :

DECIDE d'approuver la modification du règlement intérieur des crèches municipales afin qu'il soit en adéquation avec les demandes de la Caisse d'Allocations Familiales.

(Délibération n°09.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE)

DROIT DES SOLS

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation de travaux et une déclaration préalable en vue de la mise en accessibilité de l'accueil de loisirs Nelson Mandela.

L'assemblée communale :

Afin de faire face aux besoins de service public et à la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés au sein de l'accueil de loisirs Nelson Mandela.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer, pour le compte de la commune, les demandes d'autorisation de travaux et de déclaration préalable en vue de la mise en accessibilité de l'accueil de loisirs Nelson Mandela.

(Délibération n°10.05.2019 adoptée à l'UNANIMITE)

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h05.

Destinataires : La Marseillaise, la Provence, Affichage, tous les services.